



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le huitième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre (8 octobre 2024), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

#### **À laquelle sont présents les membres du conseil :**

Monsieur Yvon Bourassa  
Monsieur Alex Bronsard  
Monsieur Nicolas Hamelin  
Monsieur Yvan Hamelin  
Monsieur Daniel Beaupré  
Madame Suzanne Béland  
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

#### **1 Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Ressources humaines
  - 1.6.1 Poste de concierge

#### **2 Trésorerie**

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits

#### **3 Sécurité publique**

#### **4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Chemin de la Batiscan - Étude hydraulique - Mandats
- 4.2 Chemin de la Batiscan - Étude biologique et évaluation environnementale - Mandats
- 4.3 Gestion du castor - Mandat supplémentaire
- 4.4 PAVL - Double vocation - Convention d'aide financière
- 4.5 Collecte et transport des ordures - Municipalité de Sainte-Thècle - Offre de service
- 4.6 Chemin du Lac-Huron - Réfection de ponceau - Décompte progressif no. 1
- 4.7 Réfection de ponceaux - TECQ - Décompte final
- 4.8 Scellement de fissures et réparation d'asphalte - Offre de service



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

#### 5.1 Règlementation d'urbanisme

- 5.1.1 Règlements 2024-608-2 et 2024-609 - Dépôt du certificat relatif à l'approbation des personnes habiles à voter
- 5.1.2 Règlement 2024-608-2 - Modifiant le règlement de zonage 2013-518 et sa terminologie, concernant des ouvrages dans le littoral des lacs et cours d'eau (Emprise) - Adoption
- 5.1.3 Règlement 2024-609 - Modifiant le règlement de zonage 2013-518 sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires - Adoption

### 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables
- 6.2 OMH de Mékinac - Budget 2024 révisé

### 7 Autres sujets

- 7.1 Moisson Mauricie - Demande de soutien financier 2024
- 7.2 Varia
  - 7.2.1 Motion de félicitations - Journées de la Culture
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

## 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

### 1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

*Monsieur le maire demande si des gens dans l'assistance procèdent à l'enregistrement de la séance et dans l'affirmative, de s'identifier. Monsieur Pierre Bujold, confirme procéder à l'enregistrement.*

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

2024-10-249



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, tel que lu, en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2024-10-250

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal, de la dernière séance ordinaire, a été remis aux élus, avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 soit adopté, tel que rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2024-10-251

**CONSIDÉRANT** le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'octobre 2024.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 36

Fin: 19 h 48

### 1.6 Ressources humaines

#### 1.6.1 Poste de concierge

2024-10-252

**CONSIDÉRANT** que le poste de concierge est devenu vacant de façon définitive le 20 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** l'article 9.06 de la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'emploi présentée au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil autorise l'ouverture du poste régulier annuel de concierge, tel que présenté, et ce, à compter du 9 octobre 2024.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 2 TRÉSORERIE

### 2.1 Bordereau de dépenses du mois



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 septembre 2024.

Manuella Perron, OMA  
Directrice générale et Greffière-trésorière

2024-10-253

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Alex Bronsard et madame Dominique Lavallée;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer, pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux numéros 1226 à 1228;

**CONSIDÉRANT** le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2024 et portant les numéros 4215 à 4228;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 septembre 2024, au montant de 196 815,14 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 101 617,53 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 69 284,82 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.2 Engagement de crédits

2024-10-254

**CONSIDÉRANT** le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Élus	Gala reconnaissance - 2 Billets Chambre de commerce de Mékinac	300 \$	Promotion 02-62200-999
Loisirs	Hommage à nos aînés, 9 novembre Jean-Guy Piché - #127	2 500 \$	MADA 02-52000-959
Transports	Équipement à neige (gratte) Équipements Robitaille - # 32251	15 956 \$	PTI



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Transports	Frais d'ingénierie Projets MLAS-003, 005, 006 et 014 <i>GRH Services conseils</i> - #2025-001 à 004	22 100 \$	23-04001-725
------------	--	-----------	--------------

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

#### 4.1 Chemin de la Batiscan - Étude hydraulique - Mandats

2024-10-255

**CONSIDÉRANT** la rédaction d'un avis pour le ministère de l'Environnement en regard de l'article 331 du REAFIE, dans le cadre du remplacement du ponceau sur le chemin de la Batiscan;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de produire une étude hydraulique pour valider le dimensionnement du ponceau et son rendement hydraulique en fonction des débits de conception;

**CONSIDÉRANT** l'obligation possible, dans la conception, de tenir compte du libre passage du poisson;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur au dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte l'offre de service de FNX-INNOV, du 6 septembre 2024 (F2400035-310-34), pour une étude hydraulique visant la conception du ponceau sous le chemin de la Batiscan entre les chaînages 0+150 et 0+600 au montant de 10 686,82 \$ et accepte l'option de la considération du libre passage du poisson, pour un montant de 5 320,00 \$, si nécessaire.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4.2 Chemin de la Batiscan - Étude biologique et évaluation environnementale - Mandats

2024-10-256

**CONSIDÉRANT** les études et évaluations nécessaires dans le cadre du remplacement du ponceau sur le chemin de la Batiscan;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de produire une étude biologique pour la caractérisation de l'habitat du poisson et une évaluation environnementale de site - phase 1;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'ingénieur au dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte l'offre de service de Strata Environnement et Géotechnique, du 30 septembre 2024 (24-0759-S), pour une étude biologique visant la caractérisation de l'habitat du poisson, au montant de 5 950 \$ et une évaluation environnementale de site - phase 1, au montant de 3 000 \$, avant les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 4.3 Gestion du castor - Mandat supplémentaire

2024-10-257

**CONSIDÉRANT** qu'un site doit être ajouté pour la gestion du castor;

**CONSIDÉRANT** les résolutions 2024-05-130 et 2024-06-167;

**CONSIDÉRANT** que les frais, pour les sites du lac Noir et du 2<sup>e</sup> rang Price, sont moins élevés que prévus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil accepte l'offre de service n<sup>o</sup> C20240822, datée du 22 août 2024, de Lizotte Solutions inc., au montant de 1 500 \$, avant les taxes applicables, pour l'ajout du site du chemin des Bois-Francis.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.4 PAVL - Double vocation - Convention d'aide financière

2024-10-258

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), la ministre des Transports et de la Mobilité, peut accorder des subventions pour fins de transport;

**ATTENDU QUE** le *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) a comme objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU QUE** le Programme comporte un volet *Double vocation* qui vise à maintenir la fonctionnalité des routes municipales ayant également une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières;

**ATTENDU QUE** le projet de la municipalité, au dossier UUU32679, GDM-20240516-031, a été retenu sous ce volet et que la Ministre accepte de verser à la municipalité une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties dans ce contexte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise le maire, monsieur Yvon Bourassa et la directrice générale, madame Manuella Perron ou son adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, la convention d'aide financière avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du *Programme d'aide financière à la voirie locale*, volet *Double vocation*.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.5 Collecte et transport des ordures - Municipalité de Sainte-Thècle - Offre de service

2024-10-259

**CONSIDÉRANT** l'entente actuelle avec la municipalité de Sainte-Thècle concernant la collecte des matières résiduelles, sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT** l'implantation de la collecte des matières compostables, par Énercycle, depuis juin 2023;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Thècle a approuvé l'ajustement des frais de l'offre de service pour 2025;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- ENTÉRINE le dépôt, par la directrice générale, de l'offre de service 2025 à la municipalité de Sainte-Thècle;
- AUTORISE le maire et la directrice générale ou son adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Thècle pour la collecte des matières résiduelles sur son territoire, par la municipalité de Lac-aux-Sables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.6 Chemin du Lac-Huron - Réfection de ponceau - Décompte progressif no. 1

2024-10-260

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement pour le décompte progressif n° 1, déposée par l'entrepreneur Bétonnière La Tuque inc., pour les travaux de réfection du ponceau sur le chemin du Lac-Huron, exécutés au 4 octobre 2024;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Gestion R. Hould inc., au dossier, dans le cadre du projet MLAS-006;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif n° 1, déposée par l'entrepreneur Bétonnière La Tuque inc., dans le cadre des travaux de réfection du ponceau sur le chemin du Lac-Huron, exécutés et de verser un montant de 206 597,63 \$, incluant les taxes applicables, et ce, après l'application de la retenue de 10 %.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.7 Réfection de ponceaux - TECQ - Décompte final

2024-10-261

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de plusieurs ponceaux dans le cadre de la programmation relative à la TECQ;

**CONSIDÉRANT** la réception définitive des travaux;

**CONSIDÉRANT** l'attestation de l'ingénieur au dossier MLAS-003;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte la réception définitive des travaux de réfection de plusieurs ponceaux dans le cadre de la programmation relative à la TECQ et autorise le paiement du décompte final au montant de 10 484,47 \$, soit la libération du solde de la retenue (5%) à Marcel Guimond et Fils inc (MGEF).

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 4.8 Scellement de fissures et réparation d'asphalte - Offre de service

2024-10-262

**CONSIDÉRANT** les travaux de scellement de fissures et de réparation d'asphalte sur divers chemins, à effectuer;

**CONSIDÉRANT** les vérifications par le service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte l'offre de service incluant les taux présentés, de Permaroute Mauricie, numéro 41-577-01, datée du 27 septembre



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

2024, pour les travaux de scellement de fissures et de réparation d'asphalte sur divers chemins, au montant budgétaire de 15 224 \$, avant les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 5.1 Règlementation d'urbanisme

##### 5.1.1 Règlements 2024-608-2 et 2024-609 - Dépôt du certificat relatif à l'approbation des personnes habiles à voter

2024-10-263

*Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose à l'attention du conseil, le résultat de la procédure d'enregistrement pour la possibilité de participation à un référendum qui se terminait le 24 septembre 2024, auprès des personnes habiles à voter relativement à l'adoption :*

- *Du second projet de Règlement numéro 2024-608-2 modifiant le Règlement de zonage numéro 2013-518 et sa terminologie concernant des ouvrages autorisés dans le littoral des lacs et cours d'eau (Emprise);*
- *Du second projet de Règlement numéro 2024-609 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-518 sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires*

*Elle confirme :*

- *QUE le nombre de personnes habiles à voter est de 150 pour chacun des seconds projets de règlements;*
- *Que tout le territoire est concerné, par chacun des deux seconds projets;*
- *QU'aucune demande n'a été déposée pour le second projet de règlement 2024-608-2;*
- *QU'aucune demande n'a été déposée pour le second projet de règlement 2024-609;*
- *QUE le second projet du règlement 2024-608-2 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;*
- *QUE le second projet du règlement 2024-609 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;*

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte le dépôt du certificat de la directrice générale sur le résultat de la procédure d'enregistrement auprès des personnes habiles à voter relativement sur les éléments suivants :

- Le second projet de règlement no 2024-608-2 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-518 et sa terminologie concernant des ouvrages autorisés dans le littoral des lacs et cours d'eau (Emprise);
- Le second projet de règlement numéro 2024-609 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-518 sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 5.1.2 Règlement 2024-608-2 - Modifiant le règlement de zonage 2013-518 et sa terminologie, concernant des ouvrages dans le littoral des lacs et cours d'eau (Emprise) - Adoption

2024-10-264

**CONSIDÉRANT** que le conseil juge opportun de modifier la terminologie du règlement de zonage, notamment en complément du règlement 2024-608-1;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement, le 11 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique, le 18 juillet 2024;

**CONSIDÉRANT** que le second projet 2024-608-2 a été adopté, le 9 août 2024

**CONSIDÉRANT** que le second projet de règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter, aucune demande n'ayant été déposée lors de la période d'enregistrement se terminant, le 24 septembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil adopte le règlement 2024-608-2 (Emprise), modifiant le règlement de zonage 2013-518 et sa terminologie, concernant des ouvrages dans le littoral des lacs et cours d'eau, sans changement par rapport au second projet 2024-608-2.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 5.1.3 Règlement 2024-609 - Modifiant le règlement de zonage 2013-518 sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires - Adoption

2024-10-265

**CONSIDÉRANT** que le conseil juge opportun de modifier la réglementation afin d'inclure, dans la superficie des bâtiments complémentaires, l'emprise projetée en présence d'un avant-toit de plus de 60 centimètres de profondeur;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement, le 11 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement a été soumis à la consultation publique, le 18 juillet 2024;

**CONSIDÉRANT** que le second projet de règlement, adopté le 9 août 2024, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter, aucune demande n'ayant été déposée lors de la période d'enregistrement se terminant, le 24 septembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil adopte le règlement n° 2024-609, modifiant le règlement de zonage n° 2013-518, sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires, sans changement par rapport au second projet.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

## 6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 6.1 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables

2024-10-266

**CONSIDÉRANT** la tenue des activités annuelles, par la municipalité et l'apport financier du comité 125<sup>e</sup>;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

**CONSIDÉRANT** la tenue de nouvelles activités dans le cadre de la programmation des fêtes du 125<sup>e</sup>;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du budget 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil autorise l'ajout de l'activité du conteur dans le cadre des activités pré-Halloween, le 19 octobre 2024 et alloue un montant de 356 \$, du budget 125<sup>e</sup>.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 6.2 OMH de Mékinac - Budget 2024 révisé

2024-10-267

**CONSIDÉRANT** les demandes d'approbation du 7 août 2024 et du 25 septembre 2024 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> révision), de l'OMH de Mékinac pour l'exercice 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble immobilier n<sup>o</sup> 2324 est situé sur le territoire de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** que la contribution de la SHQ est équivalente à 90% du déficit d'exploitation et celle des municipalités à 10%;

**CONSIDÉRANT** la résolution n<sup>o</sup> 2024-01-023 portant sur le budget 2024 et la résolution n<sup>o</sup> 2024-08-222 sur la révision, du 30 juillet 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- **ACCEPTTE** le budget 2024 de l'OMH de Mékinac présentant un déficit d'exploitation de 507 445 \$ selon la révision du 25 septembre 2024;
- **ACCEPTTE** le budget révisé 2024, pour le site de Lac-aux-Sables, présentant un déficit d'exploitation passant de 49 319 \$ à 56 380 \$;
- **AUTORISE** le versement d'un montant de 706 \$, représentant le solde de la part municipale 2024 totalisant 5 638 \$, selon la dernière révision, du 25 septembre 2024.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents.

### 7 AUTRES SUJETS

#### 7.1 Moisson Mauricie - Demande de soutien financier 2024

2024-10-268

**CONSIDÉRANT** la demande de Moisson Mauricie pour une contribution au nouveau plan de reconnaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil autorise le versement à Moisson Mauricie d'un montant de 204 \$, en 2024, pour les demandes d'aide alimentaire durant la dernière année.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 7.2 Varia



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

### 7.2.1 Motion de félicitations - Journées de la Culture

*Ajout séance tenante.*

2024-10-269

Monsieur le maire, auquel se joignent les membres du conseil, donne un avis de motion de félicitations au comité organisateur des Journées de la Culture, du 27 et 28 septembre dernier.

Bravo!

### 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 09


Fin: 20 h 36


### 7.4 Levée de l'assemblée

2024-10-270

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 37.

  
M. Yvon Bourassa  
Maire

  
Mme Manuella Perron. OMA  
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je  , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 9 octobre 2024.